



Retarder le retrait de points

Par seb76750

Bonjour, il me reste 3 points sur mon permis de conduire alors que je recouvrerai la totalité de mes points le 26 avril. J'ai été verbalisé le 17 février pour "téléphone en main" avec retrait de 3 points. Je n'ai pas encore reçu l'amende.

Sachant que si je paye l'amende mes points seront retirés, mon permis sera invalidé.

Comment retarder ce retrait de points sachant que je retrouverai tous mes points dans 2 mois et 4 jours ?

Ai-je bien l'amende "normale" à régler dans les 45 jours ? Après ce délai, vais-je recevoir l'amende majorée à régler dans les 45 jours suivants puis le titre exécutoire qui m'enlèvera les points automatiquement mes points ?

Dernière question, puis-je contester précisant que j'utilisai le gps de mon téléphone car je ne l'avais pas à l'oreille ? Et comment faire ?